

LOCAL À VÉLO

Vous disposez d'un local que vous pouvez convertir en parking vélo pour vos employés ? Bonne idée... à condition toutefois de veiller à ce qu'il réponde correctement à la demande des cyclistes !



POINTS D'ATTENTION

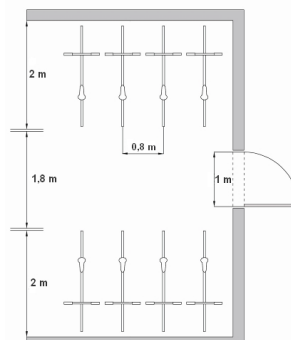
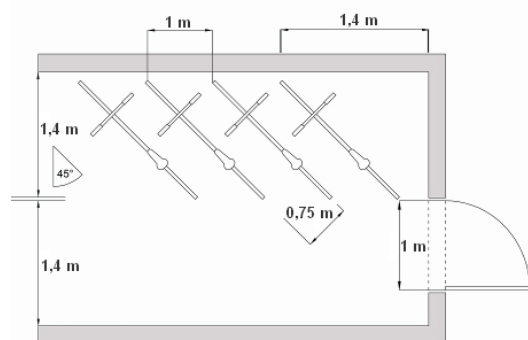
- 🚲 **sécurité** : protection contre le vol et le vandalisme, correctement éclairé, sentiment de sécurité pour l'employé qui fréquente le local.
- 🚲 **accessibilité** : accès sans obstacles (barrières, escaliers, bordures...), nombre de places suffisant, adapté à divers types de vélos, correctement signalé.
- 🚲 **proximité** : sur le trajet le plus direct emprunté par le travailleur, le plus proche de l'entrée (évitiez le dernier sous-sol !)
- 🚲 **confort** : espace aéré, correctement entretenu, équipé des facilités nécessaires.

ESPACE

Le choix du local n'est pas anodin. Son emplacement est important : sur le trajet direct du travailleur, idéalement à proximité de sanitaires. Il doit de plus être correctement aéré.

La taille du local doit vous permettre d'accueillir un nombre suffisant d'emplacements vélo. Inutile de vouloir caser un maximum de vélos dans le local : un parking mal pensé ne sera pas utilisé. Le cycliste doit pouvoir manœuvrer facilement avec son vélo à l'intérieur du parking. Prévoyez également un espace pour le stationnement de vélos plus volumineux : vélos-cargos, vélos avec remorques, tandems... N'hésitez pas à vous faire conseiller pour l'agencement de votre parking vélo.

- 🚲 **Capacité minimale** : 120% du nombre d'employés à vélo présents simultanément (comptages à effectuer à la belle saison)
- 🚲 **Taille moyenne d'un emplacement** : 2,5 m²/vélo



EQUIPEMENT

À l'intérieur de l'abri, le cycliste doit pouvoir attacher son vélo de manière stable et sécurisée. Le dispositif doit permettre d'attacher au moins le cadre et la roue, et être solidement fixé au sol. Pour convenir à un maximum de vélos et de cadenas, privilégiez les modèles simples et fonctionnels.

🚲 **arceaux en U** (env. 50 €/vélo)

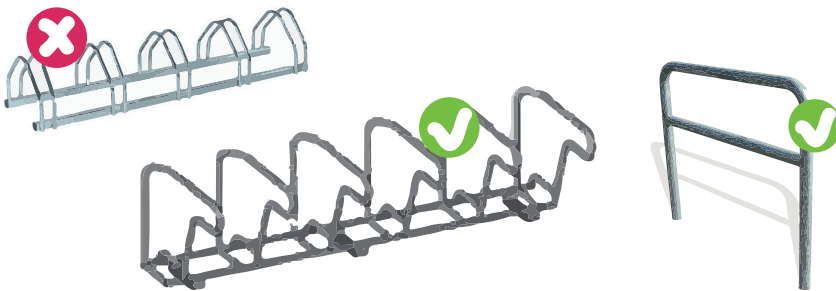
🚲 **râteliers vélo** : modules de 4 à 8 emplacements. Généralement plus compacts, ils permettent également de réduire les frais d'installation par rapport aux arceaux individuels. (env. 30 à 40 € par vélo).

🚲 **barre latérale** : fixée au mur à 1 m du sol, elle permet d'accrocher les vélos hors normes : vélos-cargos, vélos couchés, vélos avec remorques...

🚲 **casiers à vélo** : pour les vélos pliants, s'ils ne sont pas acceptés sur le lieu de travail.

Les plus :

- 🚲 un vestiaire (pour se changer, prendre une douche)
- 🚲 des casiers pour entreposer ses accessoires (casque, fontes...)
- 🚲 des prises électriques facilement accessibles pour le chargement de vélos électriques
- 🚲 du matériel de réparation (clés, pompe...)



CONTRÔLE D'ACCÈS

Plus le groupe d'utilisateur est restreint, plus le système est sûr.

🚲 **< 20 emplacements** : un simple système à clef est suffisant.

🚲 **> 20 emplacement** : optez pour un système plus sûr : lecteurs de badge/de carte ou un code personnel.

LIEN UTILES

Bruxelles Environnement :

Pour obtenir toutes les informations utiles sur la conception d'un bon parking vélo ainsi que sur les réglementations et les primes disponibles en région bruxelloise www.guidebatimentdurable.brussels

Vademecum vélo en région de Bruxelles-Capitale - Cahier n°7 - Stationnement vélo (2013)

Pour tout savoir sur les recommandations en matière de parking vélo www.bruxellesmobilite.irisnet.be

Le stationnement des vélos en et hors voirie - Service Public de Wallonie (2016)

Pour tout savoir sur les règles et bonnes pratiques en Wallonie <http://mobilite.wallonie.be>